

# Le système santé en France

---





# Le meilleur système au monde

---

- La France bénéficie du meilleur système de santé au monde selon l'OMS.
- La France a été sélectionnée parmi 191 Pays selon 5 critères (Le niveau de santé de la population en général, les inégalités, le niveau de satisfaction des patients, comment les patients de status différents sont soignés et la répartition des coûts).
- L'espérance de vie chez les femmes est de 82,3 ans (deuxième après le Japon)
- 66% des français se disent assez satisfaits du système par rapport à 40% chez les anglais et 20% chez les italiens

# Le déficit de la sécurité sociale

---

- En 2004 la sécurité sociale a un déficit qui s'approche des 12 milliards d'euros.
- On parlait du trou de la sécurité sociale, Philippe Douste-Blazy (ancien ministre de la santé) a parlé d'une abîme.
- Le nouveau ministre depuis le 2 juin 2005 est Xavier Bertrand.
- Des réformes urgentes s'imposent à l'heure où la population française est vieillissante.

# La couverture sociale

---

- Tout citoyen français est couvert par la sécurité sociale.
- La sécurité sociale est financée par les cotisations des employés et employeurs ainsi que par les impôts.
- 75% environ des dépenses de santé sont financés par l'état.
- 10% environ des dépenses sont remboursées par des couvertures maladie complémentaires
- Le reste est payé par les patients
- 80% des français souscrivent à une mutuelle (une couverture maladie complémentaire)



# Qu'est-ce-que la CMU?

---

- La sécurité sociale ne rembourse pas tous les soins mais environ 75% des dépenses de santé.
- Pour des personnes aux faibles ressources, la situation est difficile car le coût d'une bonne protection complémentaire est élevée.
- La CMU complémentaire (loi du 27/07 1999) donne droit à la prise en charge des dépenses que ne rembourse pas la sécurité sociale.

# Qui peut bénéficier de la CMU?

---

- La CMU est attribuée aux personnes résidant en France de façon stable (depuis plus de 3 mois avec intention d'y rester) et régulière.
- La CMU est attribuée aux personnes dont les ressources des 12 mois précédents sont inférieures à 6798€ (le plafond évolue selon la composition familiale)
- Les personnes bénéficiaires du RMI ont automatiquement droit à la CMU complémentaire.
- Les personnes dont la situation n'est pas régulière en France peuvent avoir droit à l'aide médicale de l'état s'ils résident en France de façon permanente.



# Le médecin, le pharmacien

---

- A l'heure actuelle les français peuvent choisir leur médecin, en changer et prendre eux-même rendez-vous chez un spécialiste.
- Chaque français a un carnet de santé dans lequel sont inscrits les dates de vaccination etc...
- Ils ont également une carte vitale de couleur verte (cela ressemble un peu à une carte de crédit) qu'ils utilisent chez le médecin et pharmacien car elle couvre les soins remboursés par la sécu.



# Les réformes contre les abus

---

- Créer un fichier médical informatisé pour chaque patient (cela permettra aux médecins de voir si le patient a déjà consulté un autre médecin)
- C'est le médecin généraliste qui orientera son patient vers un spécialiste (qui coûte plus cher).
- Prescription de médicaments génériques qui coûtent moins cher. (Le pharmacien peut faire cette substitution)
- Faire payer un euro pour chaque visite chez le médecin (afin de responsabiliser les français)
- Diminuer la prescription des antibiotiques "les antibiotiques, c'est pas automatique" (publicité).